

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**  
**Séance du 6 juillet 2020****DÉLIBÉRATION n°2020-34**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 6 juillet 2020 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 26 juin 2020.

**Point de l'ordre du jour :**

3.1. Priorités et orientations dans le cadre du débat d'orientations budgétaires pour le budget initial 2021

.....

Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'université de Tours,  
Vu l'avis de la commission des moyens du 3 juillet 2020,

**Exposé de la décision :**

En vertu de l'article R. 719-64, le budget est élaboré sous l'autorité du Président de l'université conformément aux priorités et aux orientations définies par le conseil d'administration à la suite d'un débat d'orientations budgétaires. Ce débat ayant eu lieu lors de la séance du 15 juin 2020, il est proposé d'arrêter les priorités et les orientations budgétaires du budget initial 2021.

**Proposition de décision soumise au conseil :**

- approbation priorités et des orientations du budget initial 2021 (p.j.).

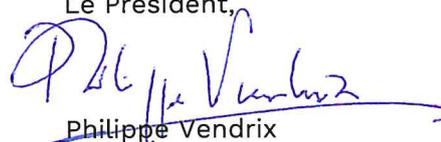
**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :**

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	22
Abstentions :	5
Votes exprimés :	17
<b>Pour :</b>	14
Contre :	3

**Pièce jointe :**

- Document présentant les priorités et les orientations pour le budget initial 2021.

Fait à Tours, le 07 juillet 2020  
Le Président,

  
Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 17 JUL. 2020

Transmise au Recteur le : 17 JUL. 2020

Le budget de l'université, voté chaque année en conseil d'administration, est un acte fort qui traduit la politique de notre établissement pour l'année à venir. La préparation du budget débute, dès le premier semestre, par un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), étape essentielle dans la construction du budget. Le DOB est d'abord un exercice de prévision de l'évolution de la situation financière et ensuite l'expression des priorités de l'université pour la prochaine année civile.

La construction d'un DOB doit être le fruit d'un travail collectif qui doit faire l'objet d'une concertation dans les instances de l'université, notamment la commission des moyens et le conseil d'administration.

Le débat d'orientation budgétaire doit s'inscrire dans la politique stratégique de l'université qui est définie par notre contrat quinquennal (2017-2022) et nos différents schémas directeurs : Immobilier, Égalité, Handicap, Plan Vert, Informatique et numérique, université 2040. Il doit prendre en compte également les dépenses récurrentes : masse salariale, fluides, ménage, impression et les dépenses engagées, notamment pour les chantiers immobiliers (Vialle, Tanneurs, EPU...) ainsi que les travaux de maintenance.

La réduction régulière de nos marges de manœuvre budgétaire nous impose des choix souvent difficiles. Les années précédentes, nous avons consacré nos moyens disponibles pour préserver les recrutements des personnels enseignants-chercheurs et BIATSS. L'année dernière nos efforts ont porté sur l'amélioration de la situation des personnels BIATSS avec la mise en œuvre d'un régime indemnitaire (RIFSEEP) et sur le recrutement de personnels de santé pour les étudiants, dans le cadre du SSU. Ils ont également porté sur deux piliers essentiels que sont l'évaluation des risques psycho-sociaux et la qualité de vie au travail.

Cette année, le contexte budgétaire est évidemment marqué par la pandémie qui a d'indéniables conséquences financières, et qui nous invite aussi à repenser les orientations budgétaires à venir. La construction du budget de 2021 ne peut se concevoir sans une remise en cause de la trajectoire qui avait été dessinée au moment de la signature du contrat de site. Ce contexte très particulier nous conduit à proposer que la ligne directrice de la construction de ce budget soit le développement durable et la responsabilité sociétale qui irrigue notre politique et nos schémas sectoriels mais dont la pandémie souligne l'importance pour guider l'ensemble de nos actions.

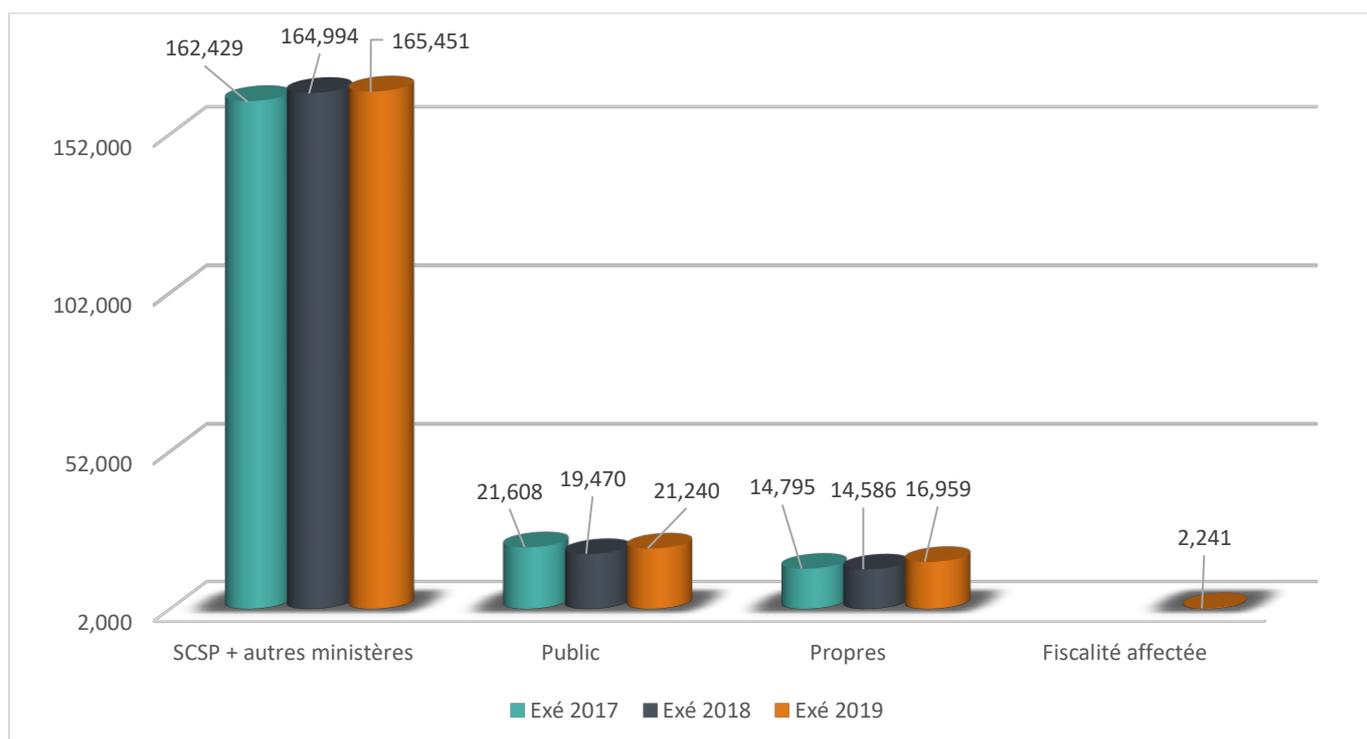
Le budget 2021 se doit donc de construire notre capacité à réagir à la possibilité d'une crise sanitaire nouvelle en veillant à permettre aux étudiants et aux personnels de basculer leur mode de travail pour l'adapter à une situation éventuellement contrainte. Il s'agit en même temps d'offrir une réponse aux transformations portées par l'État en matière de formation (la réforme Santé, l'universitarisation des formations paramédicales). Il est également essentiel d'affirmer nos valeurs dans les projets ambitieux qui seront retenus lors des négociations du Contrat de Plan État-Région (et Métropole), d'y intégrer au-delà de la réalisation de projets immobiliers et l'acquisition d'équipements scientifiques la défense de l'université, de ses personnels et de ses étudiants.

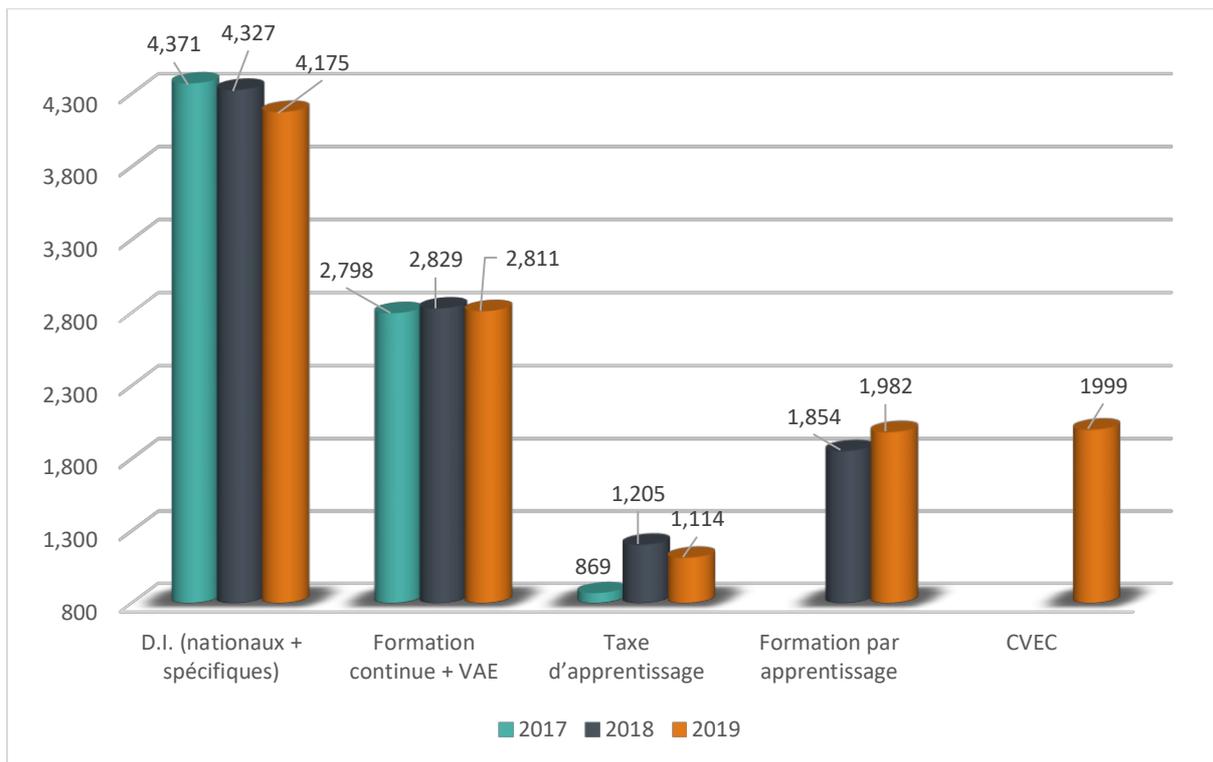
En application de l'article R. 719-64 du Code de l'éducation, un débat a été organisé sur les orientations générales du budget initial 2021 prenant en compte le contexte budgétaire actuel. Un premier échange a eu lieu lors du conseil des directeurs de composante du 15 mai 2020. La commission des moyens a débattu le 29 mai 2020 des orientations budgétaires qui ont été ensuite soumises au Conseil d'administration lors de sa réunion du 15 juin dernier pour un premier échange.. Le DOB sera à nouveau soumis au conseil d'administration du 6 juillet prochain, mais cette-fois-ci pour vote. Il porte sur le contexte budgétaire (I) et sur les orientations budgétaires (II).

## I – LE CONTEXTE BUDGETAIRE

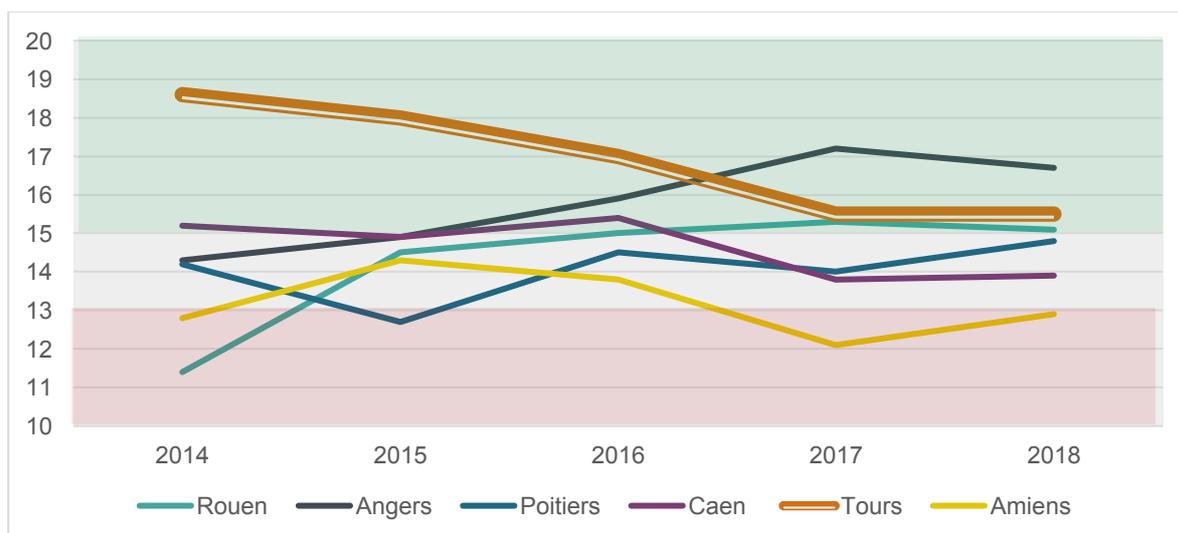
### - LES INDICATEURS FINANCIERS

Les ressources de l'université sont constituées principalement de la subvention pour charge de service public versée par l'État (plus de 80% des recettes totales de l'université). Les autres ressources – ressources propres – sont constituées du produit des contrats recherche, de la taxe d'apprentissage, de la formation continue, des droits d'inscription.



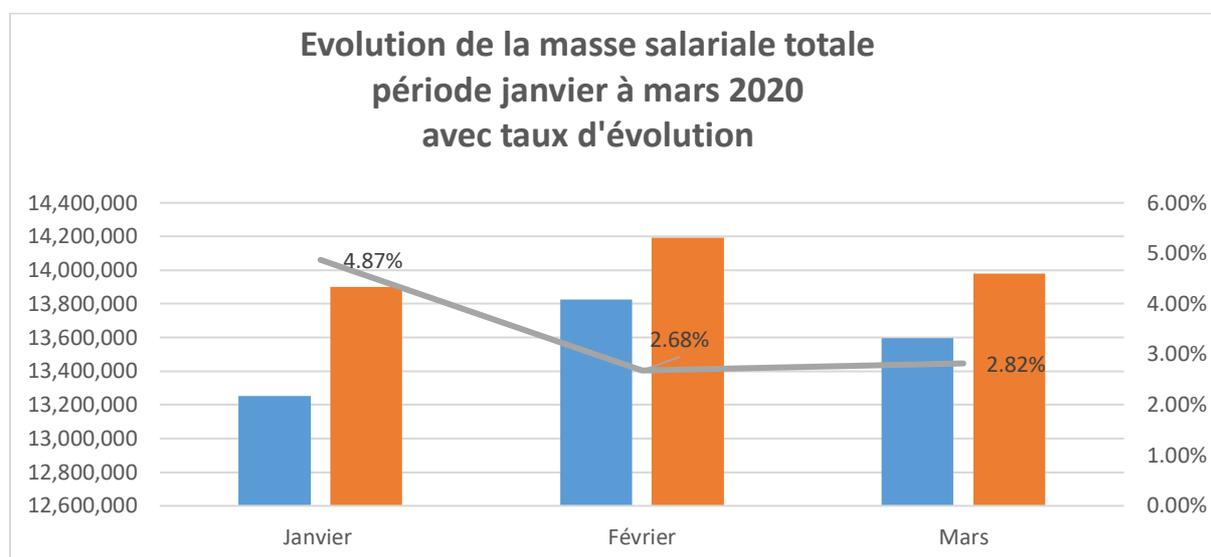


Entre 2014 et 2017, le ratio ressources propres / subvention pour charge de service public diminue montrant ainsi une augmentation de la dépendance de l'établissement au financement public et principalement à la subvention pour charges de service public (SCSP). Entre 2017 et 2018, cet indicateur stagne ce qui correspond à une augmentation de nos ressources propres qui sont passées de 198 832 € en 2017, à 199 050 en 2018 et à 209 896 € en 2019.



Ratio ressources propres / produits encaissables depuis 2014 – comparatif avec 5 autres établissements similaires

La progression de la masse salariale a été contenue en 2018 et 2019 permettant de dégager une marge de manœuvre. Cependant, les derniers chiffres disponibles montrent une augmentation de janvier à mars 2020 de la masse salariale liée notamment au GVT (1,5 M€/an), au nouveau régime indemnitaire des BIATSS ( 275 k€ pour l'année 2020)... Une incertitude demeure sur le montant des heures complémentaires.



#### - LA SITUATION FINANCIERE FIN 2019

L'appréciation de la situation financière à moyen terme repose sur différents éléments : solde budgétaire, trésorerie, le résultat et le fonds de roulement (FDR) en prenant en compte les engagements pluriannuels (notamment immobiliers). Les deux grandeurs clés résultant de l'agrégation des résultats des exercices budgétaires passés sont le fonds de roulement et la trésorerie. Pour ces deux valeurs, les montants disponibles, c'est-à-dire déduits de nos divers engagements à venir sont les plus représentatifs. Ils traduisent une capacité effective à investir.

Compte 2019 agrégé (en K€)	Brut	Disponible
<b>FONDS DE ROULEMENT (FDR)</b>	36 171 (68,8 j)	<b>15 176</b>
<b>TRESORERIE</b>	47 703 (90,7 j)	<b>31 129</b>

## - L'IMPACT DE LA PANDEMIE

Le confinement et les mesures de distanciation ont conduit à une diminution des ressources propres : annulation de colloques, diminution de la taxe d'apprentissage, annulation de sessions de formation continue.... Pour 2021, les conséquences de la crise économique sont difficilement quantifiables. Cela étant, on peut affirmer que la crise se traduira par une baisse du nombre de contrats d'apprentissage ainsi qu'une diminution de la taxe d'apprentissage voire même de notre subvention pour charges de service public ou des aides des collectivités territoriales, Le montant du manque à gagner reste incertain mais devrait être de plus d'1 M€.

Parallèlement, l'université doit faire face à une augmentation des frais de fonctionnement (achat d'équipement de protection individuel pour un coût de plus de 210 k€ jusque fin juillet 2020, achats de matériel informatique pour un montant de 120 k€, surcoût pour la reprise des chantiers immobiliers, notamment la réhabilitation du bâtiment Vialle (650 k€ demandés). D'autres frais sont à prendre en compte (frais de repas pour les agents présents du 11 mai au 22 juin, aides aux étudiants...). Les incertitudes sur l'état sanitaire à la rentrée conduisent à s'interroger sur les aides à apporter pour les équipements informatiques et numériques nécessaires aux étudiants et aux personnels.

## II – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Depuis 2017, notre université est dotée d'un plan Vert, le Plan Université 2040, qui a permis d'engager notamment des actions en faveur de la lutte pour la préservation de la biodiversité, pour la limitation des déchets, la progression des achats durables dans le cadre de nos marchés... mais la pandémie a révélé la nécessité de mettre l'accent sur le développement durable et la responsabilité sociétale comme objectif prioritaire du budget 2021 afin de répondre d'une part aux défis environnementaux et sociaux et d'autre part aux risques d'un nouvel état d'urgence sanitaire qui imposerait de recourir à des techniques de travail à distance.

### - L'ADAPTATION À LA CRISE D'URGENCE SANITAIRE

L'objectif partagé, souligné dans toutes les instances qui se sont réunies, est de pouvoir organiser une rentrée 100 % en présentiel. Cependant, il est prudent d'envisager que les conditions sanitaires se dégradent à nouveau et imposent des règles de distanciation physique et imposent le recours au travail à distance pour les étudiants et les personnels dès la rentrée de septembre 2020 ou en 2021. Il est nécessaire de mettre en place les outils nécessaires à différentes modalités d'enseignement à distance et au télétravail étendu.

### - *Acquisition de matériels informatiques et numériques*

Lors de la réunion de la commission des moyens du 29 mai, il a été convenu de faire un recensement des moyens existant et nécessaires pour se préparer à cette éventualité. Le DGS, le DSI, le DAF ont rencontré la semaine début juin les composantes pour dresser un état des lieux des moyens informatiques, numériques, techniques nécessaires.

Des moyens financiers devront également être prévus pour lutter contre la précarité numérique (prêt d'ordinateurs, accès à internet notamment) des étudiants et pour mettre en place des formations à l'usage des outils numériques.

Un état des lieux est également réalisé sur les moyens nécessaires pour les équipements informatiques et numériques pour le télétravail (pour les enseignants-chercheurs et pour les BIATSS). Une période transitoire a été mise en place du 22 juin au 31 août permettant à tous les personnels BIATSS de solliciter jusqu'à deux jours de télétravail par semaine dans le respect du protocole de travail mis en place dans notre université. En septembre, un bilan sera dressé et des échanges seront organisés pour étudier la prise en compte du décret du 5 mai 2020, pris en application de la loi du 6 août 2019 sur la fonction publique, qui ouvre la possibilité de poser jusqu'à trois jours de télétravail et de cumuler le télétravail régulier avec un télétravail occasionnel (jours flottants par semaine, mois ou année). Le nombre de télétravailleurs et le nombre de jours télétravaillés semblent augmenter et des moyens seront nécessaires. Une évaluation sera menée afin de connaître le ressenti des personnels sur cette nouvelle organisation du travail et les besoins en équipements et en outils informatiques.

- ***Accompagnement des équipes pédagogiques***

Trois groupes de travail administratifs et techniques sont constitués sur l'accompagnement pédagogique des enseignants-chercheurs, sur la formation des enseignants-chercheurs et sur la production. L'objectif est de mettre en place une « boîte à outils » proposée en cas de détérioration des conditions sanitaires. Elle pourrait aussi être utilisée pour la mise en place de la réforme de santé (création des PAS/LAS), pour une offre différenciée pour l'apprentissage ou pour la formation continue. Une évaluation de l'ensemble des moyens nécessaires devra être menée.

- **LE RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Les moyens financiers consacrés à la politique de développement durable et à la responsabilité sociétale de notre université sont renforcés. Deux axes sont privilégiés pour l'année 2021 : la vie étudiante et la réduction de l'empreinte carbone de notre université.

- ***La solidarité étudiante***

La crise sociale et économique, conséquence de la crise sanitaire, impose de prévoir des moyens financiers pour développer la solidarité étudiante : développement des emplois étudiants et recrutement d'apprentis au sein de notre université, maintien et développement de partenariats avec des associations d'aide sociale (La banque alimentaire, Active...) dans le cadre de la convention avec le CROUS.

L'université souhaite également favoriser les emplois étudiants et le recrutement d'apprentis par les services administratifs et techniques alors même que les propositions de contrats émanant de structures privées et publiques sont moins nombreuses que les années précédentes.

La poursuite de l'aménagement des locaux pour en faire des lieux de vie est prévue : développement de la création de jardins partagés en s'appuyant sur l'expérience des jardins installés aux Tanneurs, en Faculté de Médecine et sur le site de Grandmont, réfection de locaux associatifs, développement des lieux de vie et d'apprentissage sur les campus, amélioration du wifi et installation de bornes interactives ...

Outre les chantiers immobiliers en cours (réhabilitation du bâtiment Vialle, lancement de l'extension de l'EPU et de la rénovation des Tanneurs, poursuite de l'adaptabilité et de la mise en sécurité des locaux), la nouvelle organisation du travail (pour les étudiants et les personnels) conduit à réaménager nos espaces de bureaux et de salles de cours. Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) adopté par le CA le 16 décembre 2019 s'est fixé comme objectif de transformer les locaux de l'université prenant en compte la transition énergétique, la progression du numérique et la nécessité d'adapter les locaux pour les personnes en situation de handicap et de sécuriser les bâtiments pour une meilleure utilisation répondant à l'évolution des usages par les personnels et les étudiants. Sont ainsi prévus des travaux pour développer des lieux d'apprentissage informels. Ainsi, des travaux sont programmés pour réaménager les halls des Facultés de Pharmacie et de Sciences et Techniques (1 M€). L'objectif est de valoriser ses espaces en redéfinissant leurs usages pour favoriser la vie étudiante et les espaces de rencontre entre personnels et usagers : zones de coworking, zones de travail nomades, bornes interactives, espaces connectés. Dans l'UFR de pharmacie, un "pharmalounge" appuyé sur une scénographie pharmacologique est prévu pour renforcer l'identité de ce lieu.

Il est nécessaire de prévoir des études programmatiques pour d'autres facultés (notamment les halls de l'UFR Droit, Économie et Sciences Sociales).

#### - **La réduction de l'empreinte carbone**

Les travaux immobiliers menés (IUT de Tours) et programmés (Les Tanneurs, EPU) permettant d'améliorer la performance énergétique des bâtiments.

Depuis le renouvellement de notre marché d'électricité en , nous avons opté pour une électricité 100 % verte et une étude sur la pose de panneaux photovoltaïques a été menée par la direction des services techniques immobiliers. L'opération représentant un coût de 2,3 M€ qui pourrait être financé dans le cadre d'un prêt consenti par la Banque des Territoires, le remboursement de l'emprunt étant couvert par les économies d'énergie – dispositif de « l'intracting ». Cependant, une étude de faisabilité (résistance des toitures) est nécessaire pour un montant de (30k€) lancée en 2021. Une étude, confiée à des étudiants de Master de notre université, est également en cours pour développer les toitures végétalisées.

Une étude a été menée par le groupe de travail « mobilités », mis en place dans le cadre du plan « Université 2040 », pour renforcer l'usage du vélo. Sont ainsi prévus l'installation de 2 abris à vélos (entièrement sécurisés) sur les sites de Grandmont et du Plat d'Etain pour un montant de 120 k€ – un remboursement à hauteur de 60 % de l'investissement (hors taxes) est prévu dans le cadre du programme Alveole du ministère de la Transition Ecologique et Solidaire permettant de mettre en place un programme pluriannuel d'installation d'abris à vélos. Il est également prévu l'achat de 100 vélos (50 vélos électriques, 50 vélos sans assistance) pour permettre les déplacements intersites (pour un montant de 120 000 €).